



# BVLETIN

## DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISSANT CHAQUE TRIMESTRE

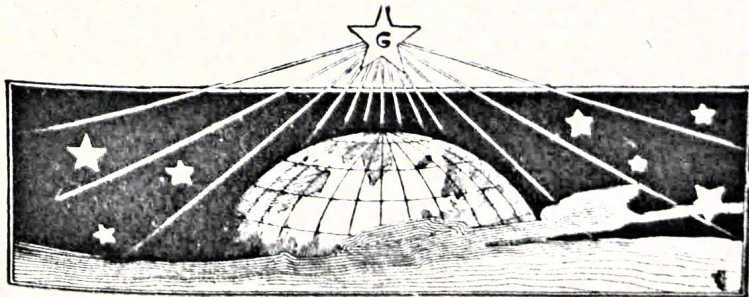
Rédaction et Administration

Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

61 bis, Rue de Lyon, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève



# L'ACACIA

Revue Mensuelle d'Etudes et d'Action maçonniques et sociales, publie des articles destinés à faire connaître l'esprit de la Maçonnerie Française et l'influence qu'elle s'efforce d'exercer.

Abonnement aux dix numéros annuels, **France 30 fr., Etranger 40 fr.**

Mandats à **M. L. DALTROFF, Administrateur**, 16, Rue Cadet, **Paris-IX**  
Compte Chèques Postaux : PARIS 601,25



## Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.

de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

### V. GLOTON

7, Rue Cadet, PARIS (France)

En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H

*Étude*

**Fritz Spielmann**

Notaire

Tél. 46.72

Lausanne (Suisse)  
Rue Pichard 2

Ouvrages Neufs et d'Occasion traitant de la **Franc-Maçonnerie**  
Templiers, Rose-Croix, Religion, Sciences occultes, etc., en vente à la

**Librairie Maçonnique Van de Graaf-Dopere**  
53, Rue Malibran, BRUXELLES

Un nouveau Catalogue paraîtra chaque mois et sera envoyé aux Clients  
sur demande



# A. M. I.

## PARTIE OFFICIELLE

---

### A nos Lecteurs

*La huitième année d'existence de notre Bulletin vient de se terminer. Nous remercions nos abonnés, nos collaborateurs et nos lecteurs de l'aide bienveillante qu'ils nous ont apportée et leur adressons nos meilleurs vœux pour 1930.*

*L'entente entre les peuples et la fraternité entre les hommes n'ont pas marqué de progrès bien sensibles et les Francs-Maçons, eux-mêmes, sont encore éloignés du perfectionnement qu'ils ambitionnent. Toutefois, si le bilan moral de l'année écoulée est loin de répondre à nos désirs, si la division règne encore parmi ceux qui ont pourtant les meilleures raisons de se rapprocher, des indices nombreux nous permettent d'entrevoir que le moment n'est plus très éloigné où l'Ordre maçonnique entrera dans la voie d'une heureuse évolution en élargissant les conceptions exagérément nationalistes de quelques Obédiences.*

*La calomnie, les attaques violentes et haineuses qui, dans divers pays, se sont manifestées contre la Franc-Maçonnerie ont fait sortir de nombreux FF. de l'apathie et de la torpeur dans lesquelles une longue période de paisible tranquillité les avait enlisés. Des générations nouvelles, éprises d'un idéal maçonnique aussi noble que celui de leurs aînés, sont décidées à mettre en commun les efforts de tous leurs FF., à quelque Obédience qu'ils appartiennent, pour tenter de réaliser l'Universalité maçonnique.*

*Malgré les anathèmes, les ruptures de relations et au-dessus de tous les obstacles, ils se tendent mutuellement et fraternellement les mains, multipliant les occasions de rencontres au cours desquelles les FF.-MM., apprenant à se mieux connaître, en viennent rapidement à se comprendre et à s'aimer.*

*L'idée qui a présidé à la fondation de l'A.M.I. a donc fait son chemin ; notre Bulletin a contribué depuis 8 ans à la répandre. D'autres organisations poursuivent le même but par des moyens différents jusqu'au jour où toutes ces voies nous ayant conduits au point où elles convergent, nous permettront d'édifier le Temple de la Paix et de la Fraternité.*

*Nous applaudissons aux efforts désintéressés de ces FF. et, quel que soit le drapeau sous lequel ils combattent, ils ont droit à notre reconnaissance. Que nos lecteurs ne restent pas en dehors de ce mouvement ! Qu'ils se joignent, eux aussi, à ces Chevaliers d'une nouvelle Croisade !*

*Et puisque, selon l'antique tradition, c'est le moment de formuler des vœux, souhaitons que tous les anneaux de l'immense chaîne maçonnique soient désormais soudés si solidement que rien ne puisse jamais les désunir.*

John MOSSAZ.



**Compte rendu des Travaux du Comité  
Consultatif de l'Association Maçonnique.  
Séance du 30 novembre 1929, tenue  
dans les locaux du G. O. de France,  
rue Cadet 16, à Paris**

---

La séance est ouverte à 10 h. sous la présidence du T. III. Fr. A. Groussier.

Sont présents, les FF. : A. Groussier et van Raalte (G. O. de France) ; L. Le Foyer (G. L. de France) ; R. Engel, Erculisse et van der Linden (G. O. de Belgique) ; D. Militchevitch et Tomitch (G. L. Yougoslavie) ; F. Esteva et L. Gertsch (G. L. Espagnole) et le Fr. Gr. Chancelier J. Mossaz.

Sont excusés, les FF. F. Brandenburg (G. L. Suisse « Alpina ») et E. Lennhoff (G. L. de Vienne).

COMMUNICATIONS :

Le Fr. Président — donne lecture d'une pl. du T. III. Fr. Brandenburg par laquelle il s'excuse de ne pouvoir participer aux travaux du C. C. étant retenu par la maladie. Il présente les observations suivantes :

1<sup>o</sup> Il voudrait que certaines paroles qui sont prononcées au Comité Consultatif et qui ont parfois un caractère confidentiel ne soient pas rapportées en dehors de la réunion.

Le Fr. Militchevitch pense que cette proposition provient de ce que des réflexions concernant la Ligue internationale des FF. MM. sont venues à la connaissance du Fr. Lennhoff qui était absent lors de notre avant-dernière séance. Le Fr. Brandenburg a cru que ces propos — inexactement rapportés peut-être — l'avaient été par lui. Il déclare que ce n'était pas le cas. Il lui paraît, en outre, difficile d'exiger que ce qui se dit en Comité Consultatif ne soit pas communiqué sous forme de rapports aux Conseils des GG. LL. appartenant au dit Comité qui n'ont pu assister à la réunion.

Ce vœu du Fr. Brandenburg est enregistré.

2° Il ne partage pas l'opinion du Fr. Lennhoff, relevée dans le compte rendu de la séance de Barcelone, se rapportant à notre attitude vis-à-vis des Obédiences qui ne s'intéressent pas à l'A.M.I.

3° Il lui semble qu'il serait nécessaire, lors du prochain convent, de modifier la représentation des Obédiences adhérentes au sein du Comité Consultatif de telle façon que la prédominance latine n'y apparaisse pas comme constante.

A ce sujet et à propos d'un article paru dans la Revue M., le Fr. van der Linden déclare que cette revue, qui paraît à Bruxelles, est publiée sous la seule responsabilité de son éditeur et sans aucun patronage officiel ; c'est une entreprise privée, indépendante du G. O. de Belgique.

4° Il voudrait que l'annuaire de 1930 ne fût pas divisé en deux catégories. Il craint que certaines Obédiences soient mécontentes de figurer, dans une même partie, avec d'autres dont la régularité est discutable. Il préconise trois catégories ou une seule.

Le Comité Consultatif s'étant prononcé antérieurement pour deux catégories et une bonne partie de la composition étant déjà à l'impression, il n'est pas possible de revenir sur cette décision. Au surplus, les dispositions adoptées donneront toute satisfaction aux Obédiences.

5° En ce qui concerne le Convent, il estime qu'une réunion publique en dehors de l'A.M.I. n'aurait aucun intérêt pour nous.

6° Il demande que la date de la prochaine session soit fixée, si possible, dans la deuxième quinzaine de mars parce qu'il lui serait difficile de se déplacer dans la première moitié du mois.

Le Fr. Militchevitch ne pourra pas se rendre à cette séance étant trop occupé durant le mois de mars.

Comme un certain nombre de FF. délégués au C. C. se trouveront à Paris ou en France aux environs du 20, il est décidé que la session aura lieu le 22 mars prochain.

Le Gr. Chancelier — fait part du passage à l'Or. Céleste du T. Ill. Fr. Dr. Antonio José d'Almeida, G. M. du G. O. Lusitanien Uni de Portugal.

Le Comité Consultatif présente ses sincères condoléances à cette Obédience.

Le Bureau international de la Paix, à Genève, nous demande de prendre part au *Congrès de Coordination des Forces Pacifistes* qui tiendra ses assises à Genève en 1930. Chaque Obédience



faisant partie du Comité Consultatif a reçu, par les soins de la Chancellerie la circulaire donnant les indications détaillées sur ce Congrès.

Le Comité Consultatif ne pourrait répondre favorablement que si l'unanimité de ses membres en décidait ainsi. Or, le T. III. Fr. Brandenburg a répondu négativement et le T. III. Fr. Groussier a formulé des réserves.

Le Fr. Le Foyer — qui revient du Congrès de la Paix, à Athènes, expose avec éloquence toute l'importance qu'a eue une telle manifestation pacifiste à laquelle un grand nombre de FF.-MM. de tous pays participaient et il montre ce que sera ce Congrès des Forces Pacifistes à Genève qui, si l'on en juge par la liste des institutions ayant adhéré à cette manifestation, promet d'être imposant. « Voilà un certain nombre de grandes Associations internationales dont les buts particuliers sont divers, mais toutes sympathiques à la Paix, qui vont se réunir. La Franc-Maçonnerie, qui a pour âme la fraternité, va-t-elle demeurer seule absente ? On ne nous demande pas de nous associer à une organisation permanente mais simplement d'envoyer des délégués aux séances d'un Congrès d'une durée limitée. L'A.M.I. peut fort bien se faire représenter à ce Congrès par notre Fr. Gr. Chancelier ; notre abstention paraîtrait étrange. »

Le Fr. Groussier — craint que des difficultés surgissent au sein de l'A.M.I. par suite de divergences d'opinion sur le principe de la participation. En outre, les autres organisations qui prendront part à ce congrès se méprendront peut-être sur les buts et sur le rôle de notre Association.

Le Fr. Tomitch — craint également que cela nous attire des reproches. Il rappelle que l'on nous en a adressé à la suite de la réunion de Belgrade qui ne comportait cependant que des FF.-MM. Dans la période d'évolution où nous nous trouvons, il recommande la prudence tant qu'il ne s'agit pas de réunions d'ordre strictement maçonnique et il lui paraît nécessaire de garder une certaine réserve.

Le Fr. Militchevitch — d'accord avec le Fr. Le Foyer, ne conçoit pas que quiconque puisse être offensé de notre participation à ce Congrès puisque la Fr.-Maçonnerie toute entière professe les mêmes sentiments pacifistes ; il ne sait pas ce que l'on pourrait nous reprocher. Son avis est que nous ne devons pas toujours nous demander ce que vont penser telles ou telles Obédiences.

Le Fr. Groussier — fait observer que dans chaque Obédience, même parmi celles qui appartiennent à l'A.M.I., il est un grand nombre de FF. qui ne sont pas partisans d'une Maçonnerie manifestant officiellement hors de ses temples.



Le Fr. Militchevitch — rappelle que les Anglo-Saxons — anglais et américains — manifestent fréquemment hors de leurs temples et sortent dans la rue revêtus de leurs décors et insignes maçonniques.

Le Fr. Engel — tout en partageant l'avis du Fr. Le Foyer, dit que nous devons nous limiter aux possibilités de notre développement interne. Une Obédience peut, dans son sein même ou dans son propre pays, prendre toutes les décisions qu'elle voudra, adopter l'attitude qui lui paraît la meilleure mais, nous, qui avons déjà tant d'obstacles à surmonter parce que nous sommes un groupement d'Obédiences à tendances diverses, nous devons être très circonspects. Nous avons un but que définissent nettement nos Statuts (art. 1) nous ne pouvons pas, sans danger, le dépasser. Il faut nous limiter, avec regret sans doute, mais il le faut dans l'intérêt de notre Association. L'A.M.I. est impuissante dans le domaine profane, elle ne doit donc pas s'extérioriser.

Le Fr. Le Foyer — trouve que l'A.M.I. est en stagnation, par excès de prudence ou, plutôt, par timidité. Il pense qu'il faut plus de hardiesse dans la sagesse et que l'A.M.I. reprendra des forces en agissant, d'abord dans le cadre naturel de son action, c'est-à-dire dans le cadre proprement maçonnique, et même, à l'occasion, en se manifestant au dehors.

Le Gr. Chancelier — rappelle le but dans lequel l'A.M.I. fut fondée. Il n'a jamais été question de créer une puissance active agissant sur le monde extérieur. Au lendemain de la guerre qui avait divisé les FF.-Maçonneries comme les groupements profanes, les Obédiences fondatrices n'ont eu comme objectif, lors du Congrès de Genève, que le rapprochement des Obédiences en vue d'une meilleure compréhension et d'une entente maçonnique plus réelle, plus étroite entre les représentants et les dirigeants des diverses Puissances maçonniques.

C'est ce but, rappelé par le Fr. Engel, que nous devons atteindre d'abord et la tâche est assez grande pour que nous nous y attachions avec ardeur sans la charger d'autres questions. Chaque Obédience, en particulier, peut apporter sa part contributive dans d'autres domaines de l'activité humaine, par contre, nous ne devons rien entreprendre hormis ce qui peut aider au rapprochement maçonnique : c'est là, la raison d'être primordiale de notre Association. Plus tard, l'union internationale étant accomplie, nous aurons tout loisir d'élargir notre champ d'action qui sera déterminé par les Convents futurs.

L'unanimité n'étant pas acquise sur la participation à ce Congrès de Coordination des Forces Pacifistes, le Fr. Groussier, président, conclut qu'il n'est pas possible de répondre favorablement à la demande qui nous est adressée.

ANNUAIRE :

Le Gr. Chancelier informe le C. C. que la publication de l'annuaire pour 1930 est en bonne voie et qu'on peut être assuré qu'il sortira de presse au début de février au plus tard.

Le Fr. van der Linden — propose à la Gr. Chancellerie de faire imprimer et remettre aux Obédiences adhérentes des circulaires avec bulletin de souscription qu'elles feraient parvenir elles-mêmes à toutes leurs Loges. Par ce moyen, la vente de cette publication serait rapidement menée. Notre annuaire n'est pas encore assez connu, grand nombre d'Obédiences et de Loges ignorent son existence et les services qu'il peut rendre.

Le Gr. Chancelier — répond qu'il s'est déjà préoccupé de la publicité nécessaire à la diffusion de l'annuaire. Il compte faire paraître une annonce dans le plus grand nombre possible de journaux et revues maçonniques. Il est d'accord avec le Fr. van der Linden pour qu'une circulaire soit expédiée par les Obédiences aux Loges de leur juridiction bien qu'il ait fréquemment l'occasion de constater, de la part de nos adhérents, une négligence regrettable dans la propagande à faire pour soutenir notre œuvre.

Le Fr. Engel — recommande la proposition du Fr. van der Linden, persuadé que cette circulaire, envoyée en quantité suffisante aux Obédiences, sera expédiée aux At. et donnera d'heureux résultats.

Le Gr. Chancelier étudiera la proposition et fera le nécessaire en temps opportun.

ENQUETES ET ARBITRAGES :

*Egypte*: Le Gr. Chancelier — n'a pas eu le temps, étant donné le travail qui s'était accumulé durant son absence, de rédiger son rapport sur le différend qui sépare les FF.-MM. égyptiens en deux tronçons qu'il comptait pouvoir ressouder. Cette question égyptienne, extrêmement complexe, sera exposée dans un rapport complet et détaillé que le Gr. Chancelier enverra ultérieurement aux Obédiences membres du C. C. Elles recevront ce rapport dans le courant de février : la discussion pourra donc avoir lieu à la session de mars.

Le Gr. Chancelier donne un résumé succinct de son enquête en Egypte ainsi que les conclusions auxquelles elle a abouti. Ces conclusions, si le Comité Consultatif les approuve, seront communiquées aux parties intéressées ainsi qu'à tous nos adhérents. La décision du C. C. reste donc en suspens jusqu'à ce que les membres aient eu connaissance du rapport mais il est



décidé que l'arbitrage de l'A.M.I. comportera une sanction et que l'enquête faite par le Gr. Chancelier en toute impartialité, devra aboutir à un résultat concret au point de vue de la situation actuelle de la Fr.-Maçonnerie égyptienne.

*Espagne et Porto Rico* : La Chancellerie a donné connaissance au G. O. Espagnol des plaintes formulées contre lui par la G. Loge de Porto Rico au sujet de l'inobservation des clauses contenues dans le pacte conclu en 1924 entre ces Obédiences.

Le G. O. Espagnol a envoyé sa réponse sous forme de mémoires détaillés sur les différents faits invoqués. Ces mémoires ne sont parvenus à la Chancellerie que ces derniers jours, ils n'ont donc pas encore pu être examinés. Le Gr. Chancelier les fera traduire en français et en joindra une copie au rapport qui sera envoyé aux membres du C.C. La discussion de cette affaire aura lieu à la séance de mars prochain ; les parties en cause seront invitées à se faire représenter.

#### CONVENT DE 1930 :

Le Fr. Engel explique qu'après avoir examiné la possibilité d'organiser le Convent, le G. O. de Belgique croit devoir demander au C. C. de changer la date, primitivement fixée entre le 1<sup>er</sup> et le 12 septembre, en la repoussant de quelques jours, c'est-à-dire dans le dernier tiers du même mois.

Durant la première quinzaine de septembre, les At. du G. O. seront encore en vacances, cela pourrait porter préjudice au Convent surtout en ce qui concerne la préparation des festivités qui devront l'accompagner. Les locaux ne seraient pas prêts et un grand nombre de FF. risqueraient d'être absents, on aurait peut-être de la peine à trouver tous les collaborateurs nécessaires au sein des diverses commissions d'organisation. Il propose, sauf difficultés ultérieures, de tenir le Convent du vendredi 26 au mardi 30 septembre.

Ces dates sont acceptées par le C. C.

Le Gr. Chancelier propose un ordre du jour qui comprendrait :

- 1<sup>o</sup> Rapport administratif.
- 2<sup>o</sup> Rapport financier.
- 3<sup>o</sup> Candidatures.
- 4<sup>o</sup> Revision des Statuts.
- 5<sup>o</sup> Questions financières et fixation des contributions.
- 6<sup>o</sup> Désignation des membres du C. C.
- 7<sup>o</sup> Eventuellement discussion d'un sujet d'ordre général.



Le Fr. Engel déclare qu'il serait préférable de renoncer à l'organisation d'une manifestation maçonnique internationale telle qu'elle avait été primitivement envisagée parce qu'il est question déjà de deux réunions de ce genre à cette même époque. En effet, le Sup. Conseil de Belgique a décidé de convoquer une assemblée internationale des Chap. de Rose-Croix et la Ligue internationale des FF.-MM. aura également sa réunion annuelle. Il est évident que ces deux manifestations ne sont pas en rapport avec notre Convent et que cela n'empêcherait pas de tenter un effort dans le domaine intérieur de l'A.M.I. Peut-être, pourrait-on diviser le travail en deux parties : la première, réglant les questions administratives, ne comprendrait que les délégués officiels de l'A.M.I. et la deuxième à laquelle tous les FF. des Loges pourraient prendre part. Il faudrait, dans ce cas, faire appel à toutes les Obédiences pour une réunion où l'on échangerait des vues sur l'entente maçonnique internationale sans que les thèses soutenues par les orateurs engagent leur Obédience. Ce serait peut-être une excellente action de propagande.

Le Fr. Tomitch approuve le projet du Fr. Engel relatif à l'organisation du Convent de l'A.M.I. qui doit se tenir à Bruxelles en 1930 et propose à l'adoption les précisions suivantes :

Le Convent de l'A.M.I. se réunirait avec le nombre des délégués prévu pour chaque Obédience. En dehors de ces délégués mandatés par leur Obédience, il y aurait des « délégués officiels » qui se joindraient à leurs délégations et qui prendraient part aux réunions plénières (sans voix délibérative ni consultative, bien entendu), ainsi qu'aux ten. sol. organisées à l'occasion de la réunion du Convent, aux diverses manifestations et aux banquets.

En ce qui concerne une manifestation maçonnique internationale qui se tiendrait en même temps et dont le caractère et le but resteraient à déterminer, le Fr. Tomitch croit qu'il y aurait lieu de laisser au G. O. de Belgique le soin de sonder le terrain auprès des Obédiences ne faisant pas partie de l'A.M.I. et de les convoquer au nom du G. O. de Belgique. De cette manière la réunion du Convent se tiendrait simultanément avec la manifestation maçonnique internationale. Les délégations participant au Convent de l'A.M.I. prendraient part à la manifestation en tant que représentants de leur Obédience avec les délégués envoyés par les Puissances qui ne font pas partie de l'A.M.I.

Pour la pleine réussite de ces deux réunions, on pourrait arranger le programme de telle manière que les deux premières journées soient consacrées exclusivement aux travaux du Convent de l'A.M.I., les deux journées suivantes, à la manifestation maçonnique internationale et la cinquième journée pourrait être consacrée à une séance de clôture du Convent de

l'A.M.I. pour le cas où la réunion de la manifestation maçonnique internationale aurait donné des résultats qui mériteraient d'être enregistrés par notre Convent.

Le Fr. Groussier — pense que quelle que soit la solution à laquelle on s'arrête, l'A.M.I. n'aurait, en ce qui la concerne, que deux journées officielles, c'est-à-dire celles où se discuteraient les objets figurant à l'ordre du jour de son Convent. Pour les autres manifestations, il partage l'opinion du Fr. Tomitch : il serait préférable qu'elles fussent placées sous l'égide du G. O. de Belgique.

Le Fr. Engel — n'est pas de cet avis. Pour lui, l'A.M.I. doit garder le rôle prépondérant même si une réunion internationale est organisée.

Le Gr. Chancelier — attire l'attention du C. C. sur le fait que si l'A.M.I. prend la responsabilité d'une réunion maçonnique internationale et que cette dernière ne soit pas un grand succès, l'A.M.I. n'aura pas accru son prestige. Est-il utile de le compromettre ? Les résultats que l'on peut escompter sont-ils en rapport avec les risques à courir ? En tous cas, si nous devons agir dans le sens préconisé par le Fr. Engel, il faudrait, par des démarches officieuses, s'assurer à l'avance du nombre de réponses favorables.

Le Fr. Le Foyer — expose son point de vue et dit que, pour lui, cette journée de réunion générale, si elle réussissait, serait le clou du Convent de 1930. Il se demande toutefois si les Obédiences qui sont opposées à l'A.M.I., celles qui nous ont quittés, consentiront à y prendre part d'une façon ou d'une autre.

Le Fr. Engel — précise sa pensée : il ne considère pas la participation comme un témoignage de sympathie, la présence de délégués ne constituerait pas un engagement quelconque envers l'A.M.I.

Nous inviterions toutes les Obédiences à prendre part à cette réunion en leur disant : Nous avons fait une expérience : nous vous demandons de nous dire ce que vous en pensez. Même si votre opinion est contraire, défavorable, venez l'exposer ! Dites-nous ce que vous voudriez qui fût fait. Avez-vous mieux à nous proposer ? Par quoi pensez-vous que nous puissions améliorer notre organisation ?

Le Fr. Le Foyer — croit que cela sera difficile à réaliser et que nous courrons de grands risques. Certains orateurs pourraient sans le vouloir, nous occasionner de graves difficultés avec quelques Obédiences. Il craint beaucoup la participation de FF. à titre individuel ; c'est, du reste, beaucoup mieux la forme de la Ligue internationale des FF.-MM. que la nôtre puisque la Ligue n'encourt aucun danger et n'engage aucunement les Obédiences



auxquelles se rattachent ses membres. Notre rôle important dans la Fr.-Maçonnerie internationale ne nous permet pas de donner suite à cette proposition.

Les questions que le Fr. Engel propose de présenter à cette assemblée pourraient lui être soumises s'il s'agissait de délégués des At. relevant des Obédiences adhérentes, encore faudrait-il que ces délégués soient judicieusement choisis et que l'on ne vint pas nous faire des propositions qui sortiraient du plan maçonnique sur lequel nous devons rester.

Le Fr. Engel — craint que si nous nous adressons seulement aux Obédiences adhérentes, nous ne comptions pas d'autres délégués que ceux des Loges de France, de Belgique et de Suisse qui sont peu éloignées de Bruxelles ; dans ces conditions ce ne serait même pas une représentation de l'A.M.I.

Le Fr. Le Foyer — reconnaît qu'il en serait sans doute ainsi mais c'est le cas de tous les congrès internationaux auxquels ne participent, en général, que les délégués les plus rapprochés du lieu de la réunion. Il y a, cependant, toujours quelques personnes à qui leur situation permet de se déplacer et qui viennent à leurs frais. Nous aurions certainement des FF. qui feraient ce sacrifice. Il existe aussi des Loges qui sont dans une situation financière telle qu'elles ne reculeraient pas devant la dépense résultant de l'envoi d'une délégation.

Le Fr. Esteva — croit que si l'on invite les Loges à cette réunion, nous n'aboutirons à aucun résultat aussi préfère-t-il de beaucoup la proposition du Fr. Engel d'inviter les Obédiences à se faire représenter.

Le Fr. Le Foyer — propose que l'on envoie une première communication aux Obédiences qui ne font pas partie de notre Association pour leur annoncer que l'A.M.I., envisageant, en dehors de son activité intérieure, un travail élargi, désirerait connaître leur avis sur les différentes questions que l'on énumérerait dans la circulaire d'invitation.

Le Fr. Engel — ajoute que cette invitation serait faite dans des termes qui ne puissent pas donner à un refus éventuel, un caractère désobligeant pour l'A.M.I.

Les Obédiences adhérentes seraient informées de la possibilité d'augmenter le nombre de leurs délégués en vue de leur participation à cette réunion spéciale.

L'importance des problèmes à étudier et l'occasion de visiter la Belgique ainsi que l'Exposition engageraient les Obédiences à accepter et elles pourraient être assurées que le meilleur accueil serait réservé à leur délégation.

Cette invitation courtoise serait envoyée par les soins de



la Chancellerie au nom de l'A.M.I. et confirmée par le G. O. de Belgique pour ce qui concerne les réjouissances prévues.

Le Comité Consultatif se déclare d'accord en principe avec la proposition du Fr. Engel.

Une série de thèses seraient établies, puis un Fr. serait chargé de les développer devant l'assemblée qui les discuterait ensuite. Une Commission composée des FF. Le Foyer, Engel, Tomitch, Gertsch, Groussier et du Gr. Chancelier est chargée de préparer un rapport. Elle se réunira le 25 janvier à Paris à moins qu'elle ne se mette d'accord par correspondance. Cette Commission aura également à examiner les conditions qui régleront la participation financière des délégués au Convent et à la réunion internationale.

### MODIFICATION AUX STATUTS :

Le Fr. Engel voudrait que l'on profitât de ce que les Statuts doivent subir quelques modifications pour y introduire une disposition qui, sans porter atteinte à l'autonomie des Obédiences permette d'assurer la continuité des efforts du C. C.

Organisme relativement jeune du fait de ceux qui sortent par le jeu de renouvellement des dirigeants des Obédiences adhérentes, l'A.M.I. risque de n'avoir plus aucun contact avec des FF. qui, ayant participé aux travaux et aux discussions des Convents, connaissent bien notre Association et en possèdent les traditions. Deux systèmes peuvent être envisagés pour éviter cet inconvénient :

N'avoir qu'un seul organe : la Grande Chancellerie ; l'A.M.I. vivant de l'existence de celle-ci,

ou bien :

Une grande Chancellerie qui prend ses idées directrices dans le groupe qui compose le C.C. et créer un organisme qui permette d'avoir recours aux lumières de ceux qui, ayant fait partie du C. C. connaissent les difficultés passées et possèdent une connaissance approfondie de la vie de l'A.M.I.

Le Gr. Chancelier — est d'accord sur le fond de cette proposition mais il estime qu'il faut l'étudier soigneusement avant de la présenter au Convent. Il faut s'assurer que la création de ce nouvel organe administratif, en faisant disparaître un inconvénient, n'en engendrerait pas un autre d'une nature différente, qu'il n'y aurait pas conflit de compétence, froissements de susceptibilités, etc. En outre, il faut songer que le nombre de ces FF. qui composeraient cet aréopage chargé d'assurer ainsi la continuité au sein de l'A.M.I., augmenterait de plusieurs unités à chaque Convent ce qui ferait que dans une dizaine d'années on

pourrait se trouver devant un groupement plus puissant numériquement que le Comité Consultatif lui-même. Il faudrait donc établir minutieusement ses attributions et étudier sérieusement cette proposition qui peut être d'un très grand intérêt pour notre Association.

Le Gr. Chancelier est chargé d'élaborer un texte à soumettre au C. C.

#### DIVERS :

Le Fr. Gertsch — regrette que la « Wiener Freimaurer Zeitung » ait, dans un récent article, informé ses lecteurs que le Convent Ibero-Américain avait été interdit par le gouverneur de la ville parce que — à la même époque — Barcelone recevait la visite d'un fort contingent de fascistes et que l'on craignait qu'il ne résultât de cette coïncidence quelques fâcheux incidents. Outre que ce n'est pas là la raison de cette interdiction, il est aisé de comprendre qu'aucun fait regrettable ne pouvait se produire puisque la Fr.-Maçonnerie ne manifeste pas hors de ses locaux.

#### CLOTURE :

La séance qui avait été suspendue entre 13 et 15 h. pour permettre aux délégués de prendre part au lunch offert par le G. O. de France au buffet de la rue Cadet, prit fin à 16 h. et demie.

*Le Grand Chancelier.*

---

#### CANDIDATURES à l'A. M. I.

Le Comité Consultatif, dans sa séance du 7 septembre à Barcelone, a pris connaissance de la demande d'adhésion à l'A.M.I. du Grand Orient du Brésil, à Rio de Janeiro.

Cette candidature a reçu l'appui, prévu à l'art. 5 de nos Statuts, des trois Obédiences adhérentes suivantes : Grande Loge Espagnole (Barcelone), Grand Orient de Belgique (Bruxelles) et Grand Orient Lusitanien Uni de Portugal (Lisbone).

Communication officielle en a été faite à toutes les Obédiences adhérentes en date du 24 octobre dernier et plusieurs d'entre elles ont déjà manifesté leur accord.

Conformément à l'art. 6, le Comité Consultatif, si aucune opposition ne s'est manifestée auparavant, prononcera l'admission provisoire du Grand Orient du Brésil au cours de sa session



du mois de mars prochain. La ratification définitive aura lieu au Convent de Bruxelles, en septembre 1930.

La Grande Loge de l'île de Cuba (Habana) a également adressé à la Chancellerie une demande d'adhésion à notre Association.

Cette demande sera appuyée par la Grande Loge Suisse Alpina, la Grande Loge de Panama et la Grande Loge de Porto Rico. Nous attendons l'accord écrit de ces trois Obédiences et nous souhaitons vivement qu'il nous parvienne assez tôt pour que nous puissions prononcer l'admission provisoire à la session de mars.

Les Grandes Loges suivantes se sont encore adressées, dans le même but, à la Chancellerie :

Grande Loge La Oriental-Peninsular, Merida (Yuc.) Mexico.

Grande Loge de Tamaulipas, Tampico (Tamps), Mexico.

Grande Loge del Pacifico, Guaymas (Son) Mexico.

Les parrains de ces trois Obédiences ne sont pas encore connus de la Chancellerie ; cette dernière a entrepris les démarches nécessaires pour faire régulariser ces demandes dans le plus bref délai.

Nous aurons donc le plaisir, au prochain Convent, de voir s'augmenter de cinq Obédiences le nombre des membres de l'A.M.I.

### **CONVENT ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE**

du 19 au 22 septembre 1930, à Bruxelles.

Les objets figurant à l'ordre du jour seront les suivants :

1<sup>o</sup> Rapport administratif.

2<sup>o</sup> Rapport financier.

3<sup>o</sup> Admission de nouveaux membres.

4<sup>o</sup> Revision des Statuts.

5<sup>o</sup> Questions financières, fixation des contributions.

6<sup>o</sup> Désignation des membres du Comité Consultatif.

7<sup>o</sup> Propositions diverses.

La Belgique fêtera, en 1930, le Centenaire de son Indépendance par de grandioses manifestations, aussi, le Grand Orient de Belgique, qui s'est chargé de l'organisation de notre Convent, compte sur une importante participation de FF.-MM. auxquels il fera l'accueil le plus fraternel.

Le programme détaillé de cette manifestation sera publié dans notre prochain *Bulletin* mais on sait déjà qu'au nombre des réjouissances prévues figureront une excursion à Liège (visites aux Loges et à l'Exposition internationale) et une autre à Anvers (visite aux Loges et promenade sur l'Escaut).

En outre, profitant de la présence des délégués officiels de l'A.M.I. et des FF. qui les accompagneront, nos FF. belges invitent toutes les Obédiences du monde à envoyer des délégués, soit à titre officiel, soit comme simples observateurs afin de prendre part à une *Assemblée Maçonnique internationale* où le sujet suivant sera traité :

### LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA PAIX

Etude des moyens de coordination des efforts maçonniques dans ce domaine.

- a) Comment la Franc-Maçonnerie peut-elle être un facteur efficace de Paix entre les Peuples ?
- b) Comment peut-on développer les liens de fraternité entre les Obédiences maçonniques ?

Les délégués qui participeront à cette réunion seront fraternellement admis à assister, en qualité d'auditeurs, aux séances du Convent de l'A.M.I. Ils pourront également prendre part aux excursions et festivités prévues au programme.

### AVIS DE LA CHANCELLERIE

I. *Bulletin*. — Nous attirons l'attention de nos abonnés et lecteurs sur la nécessité de faire de la propagande auprès de leurs FF. pour nous procurer de nouveaux abonnés.

Un léger effort de la part de chacun d'eux nous permettrait de tenter la publication de notre *Bulletin* en langue anglaise ce qui augmenterait considérablement nos moyens de propagande.

Nous demandons également à nos anciens abonnés de nous envoyer, au plus vite, le montant de leur abonnement pour 1930 afin de nous éviter des frais de réclamations et de simplifier notre travail. Nous les en remercions d'avance.

Nous avons eu le plaisir de pouvoir publier, durant l'année écoulée, un certain nombre d'articles originaux fort intéressants. En exprimant toute notre gratitude à nos bienveillants collaborateurs, nous émettons le vœu que leur nombre s'augmente au cours de l'année prochaine. Les petites nouvelles se rapportant à la vie particulière des Obédiences et susceptibles d'intéresser nos lecteurs, les articles traitant de l'histoire, du symbolisme ou



de la doctrine maçonnique seront accueillis avec une profonde reconnaissance.

II. *Annuaire*. — L'Annuaire de la Franc-Maçonnerie universelle, édition de 1930, va sortir de presse en février.

Cet ouvrage, préparé avec le plus grand soin et d'après les documents officiels les plus récents, contient la nomenclature de toutes les Grandes Loges du monde avec la désignation des principaux Dignitaires ainsi que la liste et les adresses des Loges placées sous leur Juridiction.

C'est incontestablement la source de documentation et de renseignements la plus complète que l'on connaisse sur la Franc-Maçonnerie universelle.

Imprimé en quatre langues (français, allemand, anglais et espagnol) et d'un format pratique (10 × 15 cm., 450 pages environ), cet Annuaire est indispensable aux VV. et Secrétaires des Loges ainsi qu'aux FF. qui sont appelés à voyager ou qui désirent se créer des relations maçonniques dans divers pays.

Le prix de souscription est de : 5 frs. suisses à faire parvenir avec la commande à la Chancellerie de l'A.M.I., Case Stand 138, Genève, par chèque ou mandat postal (timbres-poste exclus). Une réduction de 10 % pour 10 exemplaires et de 20 % à partir de 50 exemplaires sera accordée aux Loges qui grouperont leurs commandes. Les souscriptions particulières de FF. devront être accompagnées de la mention de la Loge à laquelle ils appartiennent.

III. *Divers*. — La Chancellerie tient à la disposition des Loges et des FF. les ouvrages suivants :

1. Ed. QUATIER-LA-TENTE: *Deux Siècles de Franc-Maçonnerie*, 24 pages (avec illustrations), en anglais seulement (édition française épuisée). Prix : 3 francs suisses.
2. Compte rendu complet du Convent de l'A.M.I., décembre 1927. Prix : 2,50 frs. suisses.
3. Code maçonnique en couleurs (anglais, allemand, édition française en réimpression). Prix : 2,50 frs. suisses.
4. Timbres de l'A.M.I. pour diplômes : le cent, 3 francs suisses.
5. Timbres de l'A.M.I. pour correspondance : les cent, 2 francs suisses.
- \*6. Ed. PLANTAGENET : *Causeries Initiatiques pour le Travail en Loge d'Apprenti*. Prix : 2 francs suisses.
- \*7. IDEM. : *Causeries Initiatiques pour le Travail en Chambre de Compagnon*. Prix : 2 francs suisses.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

\* Les frais de port pour ces livres sont à la charge de l'acheteur.

IV. *Publicité.* — Nous attirons l'attention de nos FF. commerçants, industriels, hôteliers, etc., sur l'efficacité de la publicité faite dans notre *Bulletin*.

Voici le tarif des annonces :

Par insertion :

1/8 de page : 10.— francs suisses.

1/4 de page : 20.— francs suisses.

1/2 page : 40.— francs suisses.

1 page : 80.— francs suisses.

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20 %.

Pour quatre insertions, réduction de 25 %.

---



## REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A.M.I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

---

### IN MEMORIAM

---

Nous avons le regret de faire part à nos lecteurs du passage à l'Or. Eternel, du T. Ill. FF.

### **Dr. Antonio Jose d'Almeida**

G. M. du G. O. Lusitanien Uni de Portugal  
décédé en octobre dernier

Ancien Président de la République, ancien Ministre et Président du Ministère, écrivain, journaliste des plus illustres et orateur renommé, sa parole pleine de charme et son éloquence entraînaient le peuple qui suivait ses idées avec enthousiasme.

La cruelle maladie dont il a longtemps souffert ne lui permit pas de prêter serment ni de prendre la direction du Grand Orient Lusitanien Uni de Portugal mais malgré cela et en dépit des difficultés opposées par les ennemis de notre Ordre, les FF.-M. sont accourus de toutes les Provinces afin de lui rendre les justes hommages qui lui étaient dûs.

Bien qu'on ait voulu donner à ses funérailles un caractère national, ce fut surtout une démonstration de regret des Francs-Maçons, des étudiants et du peuple qui l'ont accompagné dans le recueillement jusqu'à sa dernière demeure.

Nous partageons la douleur de nos FF. portugais et les assurons de notre sympathie fraternelle dans le deuil qui les afflige.

---

### RECTIFICATION

Dans les Proceedings de la Grande Loge des Iles Philippines, on a pu lire à propos de la reconnaissance de la Grande Loge de l'Equateur par la Grande Loge d'Angleterre, que cette dernière

avait posé comme condition à l'échange de garants d'amitié que le droit lui fut reconnu de conserver sous son Obédience les Loges anglaises travaillant dans la République de l'Equateur.

La Grande Loge des Iles Philippines manifestait, à juste titre, son étonnement d'une semblable exigence, contraire aux règles de la territorialité ainsi que de la soumission de la G. Loge de l'Equateur.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il ne s'agit pas, en réalité, de la Grande Loge de l'Equateur. La Grande Loge des Iles Philippines a fait confusion avec le Grand Orient de l'Uruguay.

La Grande Loge de l'Equateur, en effet, est reconnue par la Grande Loge d'Angleterre depuis 1925 et vient d'entrer récemment en relations officielles avec la Grande Loge d'Irlande.

Nous sommes heureux de pouvoir publier cette rectification qui sauvegarde le prestige de la Grande Loge de l'Equateur.

J. Mz.

### RÉGULARITÉ MAÇONNIQUE

Dans sa Tenue de Grande Loge du 4 septembre 1929, la Grande Loge Unie d'Angleterre a décrété une formule précise en ce qui concerne les conditions imposées par elle pour la reconnaissance des Obédiences maçonniques :

« Toute Grande Loge qui sollicitera l'entrée en relations  
« avec la Grande Loge d'Angleterre devra établir :

« 1<sup>o</sup> La régularité de son origine dûment reconnue —  
« chaque Grande Loge ayant dû être légalement fondée par une  
« autre ou encore par au moins trois Loges régulièrement  
« constituées ;

« 2<sup>o</sup> Qu'une croyance au G. A. de l'U. et en sa volonté révélé  
« e est, chez elle, une condition essentielle à l'admission des  
« candidats ;

« 3<sup>o</sup> Que chaque initié prête son obligation, directement  
« ou les yeux fixés, sur le Livre de la Loi sacrée qui devra être  
« ouvert et qui symbolise la susdite révélation, laquelle lie la  
« conscience individuelle des récipiendaires ;

« 4<sup>o</sup> Que les membres de la Grande Loge, autant que ceux  
« des Loges particulières, sont exclusivement des hommes et que  
« l'Obédience n'entretient aucune relation maçonnique de  
« quelque nature que ce soit avec des Loges mixtes ou des corps  
« admettant les femmes parmi leurs membres ;

« 5<sup>o</sup> Que la Grande Loge jouit d'une souveraineté pleine et  
« entière sur les Loges soumises à son contrôle, ce qui signifie



« qu'elle doit être un organisme responsable, indépendant, se  
« gouvernant lui-même, disposant, dans les limites de sa Juridic-  
« tion, d'une autorité unique et incontestée sur les Degrés  
« symboliques (App. Comp. et MM.) sans être, de quelque manière  
« que ce soit, assujéti à (ou obligé de partager son autorité avec)  
« un Sup. Cons. ou toute autre Puissance revendiquant un quel-  
« conque contrôle ou droit de supervision sur ces Degrés ;

« 6° Que les Trois Grandes Lumières de la Franc-Maçon-  
« nerie (nominalement le Livre de la Loi, l'Équerre et le Compas)  
« sont toujours visibles pendant les Travaux de la Grande Loge  
« ou des Loges particulières, le Livre de la Loi étant considéré  
« comme la première et la principale de ces Lumières ;

« 7° Que les discussions d'ordre politique et religieux sont  
« rigoureusement prohibées en Loge ;

« 8° Et enfin, que les principes des anciens Landmarks,  
« coutumes et usages de l'Ordre sont strictement observés. »

Nous avons fréquemment regretté l'absence d'un Code de Droit maçonnique général et international — dont la nécessité se fait de plus en plus sentir — qui seul pourrait favoriser l'entente fraternelle des Puissances maçonniques de l'Univers et écarter les conflits ou les différends qui surgissent tant sur des questions de doctrine que pour des raisons territoriales.

L'A.M.I. a déjà établi un commencement de législation semblable, en 1921, par exemple, en promulguant la Déclaration de principes et les Statuts qui sont à la base de sa fondation, puis en 1927, en ajoutant à la Déclaration le paragraphe ayant trait au G. A. de l'U. et en édictant des règles concernant les Droits de Territorialité.

Le Décret de la Grande Loge d'Angleterre ouvre maintenant un nouveau débat en précisant les conditions qui détermineront, en ce qui la concerne, les bases de la régularité des Obédiences. Doit-on admettre que la Grande Loge d'Angleterre, qui est la source incontestée de la Fr.-Maçonnerie moderne, soit, de ce fait, la plus haute autorité en matière de Principes et Règles maçonniques ?

Nous ne sommes personnellement pas de cet avis car nous professons l'opinion que, seules, les Constitutions d'Anderson sont l'acte fondamental authentique à l'observance duquel la Fr.-Maçonnerie ne peut se soustraire. Or, les modifications apportées, en 1738, par la Grande Loge d'Angleterre à ces Constitutions par l'adjonction des Landmarks dont l'authenticité n'a jamais été prouvée, dont la source exacte est ignorée et dont le nombre même, discuté, varie suivant les Obédiences,



ne permettent pas de reconnaître à la Fr.-Maçonnerie anglaise la qualité de gardienne suprême de l'orthodoxie maçonnique. Les règles qui viennent d'être arrêtées par elle sont-elles de nature à faire disparaître les schismes qui divisent la Fr.-Maçonnerie ou vont-elles, au contraire, les aggraver ? L'avenir nous l'apprendra bientôt.

Nous avons cru, à la lecture des sept premiers points de ce décret, voir apparaître un peu plus de libéralisme que dans les anciennes formules des Landmarks. Le paragraphe n° 2 laissait une place assez large à l'exégèse, on pouvait entrevoir la possibilité, par quelques concessions, d'aboutir à une détente bienfaisante qui aurait, peu à peu, fait disparaître les anathèmes. Hélas ! nos espoirs se sont envolés ! L'introduction du paragraphe 8 remet tout en question en exigeant la stricte observation des Landmarks. La Grande Loge d'Angleterre a cependant renoncé depuis longtemps à quelques-uns de ceux dont d'autres Puissances maçonniques exigent l'observation rigoureuse. C'est donc qu'elle ne considère pas que tous soient intangibles ; des lors, quel critère avons-nous pour juger de ceux qui doivent être respectés ?

Nous n'attendons rien de bon de la décision de la Grande Loge d'Angleterre, nous craignons, au contraire, que la seule conséquence qui puisse en découler soit que la reconnaissance maçonnique devenant plus difficile encore que par le passé, les invasions territoriales, dont cette obédience s'est rendue coupable, aillent en se multipliant. En effet, la Grande Loge d'Angleterre a déjà posé à certaines Loges de l'Amérique centrale — et même, sauf erreur, en Europe (Finlande) — comme conditions à l'échange de garants d'amitié, le maintien de son droit de juridiction sur ses Loges siégeant sur le territoire de l'obédience qui lui demande sa reconnaissance, ce qui est contraire, sinon aux Constitutions d'Anderson ou aux Landmarks, du moins aux principes élémentaires de la Fraternité maçonnique.

Si les Grandes Loges amies, partant régulières, ne sont point à l'abri de ce procédé, qu'en sera-t-il alors des autres ?...

J. Mz.

## UNE DECISION SURPRENANTE

La Grande Loge Nationale des FF.-MM. d'Allemagne — Grosse Landesloge der Freimaurer von Deutschland — vient de réviser sa Constitution dans un sens qui surprendra certainement l'immense majorité des FF.-MM. de tous pays.

La décision qui a été prise n'est, en effet, rien autre qu'une répudiation des Anciennes Constitutions et Obligations d'Anderson.



« qu'elle doit être un organisme responsable, indépendant, se  
« gouvernant lui-même, disposant, dans les limites de sa Juridic-  
« tion, d'une autorité unique et incontestée sur les Degrés  
« symboliques (App. Comp. et MM.) sans être, de quelque manière  
« que ce soit, assujetti à (ou obligé de partager son autorité avec)  
« un Sup. Cons. ou toute autre Puissance revendiquant un quel-  
« conque contrôle ou droit de supervision sur ces Degrés ;

« 6° Que les Trois Grandes Lumières de la Franc-Maçonn-  
« nerie (nominalement le Livre de la Loi, l'Équerre et le Compas)  
« sont toujours visibles pendant les Travaux de la Grande Loge  
« ou des Loges particulières, le Livre de la Loi étant considéré  
« comme la première et la principale de ces Lumières ;

« 7° Que les discussions d'ordre politique et religieux sont  
« rigoureusement prohibées en Loge ;

« 8° Et enfin, que les principes des anciens Landmarks,  
« coutumes et usages de l'Ordre sont strictement observés. »

Nous avons fréquemment regretté l'absence d'un Code de  
Droit maçonnique général et international — dont la nécessité  
se fait de plus en plus sentir — qui seul pourrait favoriser  
l'entente fraternelle des Puissances maçonniques de l'Univers  
et écarter les conflits ou les différends qui surgissent tant sur des  
questions de doctrine que pour des raisons territoriales.

L'A.M.I. a déjà établi un commencement de législation  
semblable, en 1921, par exemple, en promulguant la Déclara-  
tion de principes et les Statuts qui sont à la base de sa fon-  
dation, puis en 1927, en ajoutant à la Déclaration le paragraphe  
ayant trait au G. A. de l'U. et en édictant des règles concernant  
les Droits de Territorialité.

Le Décret de la Grande Loge d'Angleterre ouvre maintenant  
un nouveau débat en précisant les conditions qui détermineront,  
en ce qui la concerne, les bases de la régularité des Obédiences.  
Doit-on admettre que la Grande Loge d'Angleterre, qui est la  
source incontestée de la Fr.-Maçonnerie moderne, soit, de ce  
fait, la plus haute autorité en matière de Principes et Règles  
maçonniques ?

Nous ne sommes personnellement pas de cet avis car nous  
professons l'opinion que, seules, les Constitutions d'Anderson  
sont l'acte fondamental authentique à l'observance duquel la  
Fr.-Maçonnerie ne peut se soustraire. Or, les modifications  
apportées, en 1738, par la Grande Loge d'Angleterre à ces  
Constitutions par l'adjonction des Landmarks dont l'authen-  
ticité n'a jamais été prouvée, dont la source exacte est ignorée  
et dont le nombre même, discuté, varie suivant les Obédiences,

ne permettent pas de reconnaître à la Fr.-Maçonnerie anglaise la qualité de gardienne suprême de l'orthodoxie maçonnique.

Les règles qui viennent d'être arrêtées par elle sont-elles de nature à faire disparaître les schismes qui divisent la Fr.-Maçonnerie ou vont-elles, au contraire, les aggraver ? L'avenir nous l'apprendra bientôt.

Nous avons cru, à la lecture des sept premiers points de ce décret, voir apparaître un peu plus de libéralisme que dans les anciennes formules des Landmarks. Le paragraphe n° 2 laissait une place assez large à l'exégèse, on pouvait entrevoir la possibilité, par quelques concessions, d'aboutir à une détente bienfaisante qui aurait, peu à peu, fait disparaître les anathèmes. Hélas ! nos espoirs se sont envolés ! L'introduction du paragraphe 8 remet tout en question en exigeant la stricte observation des Landmarks. La Grande Loge d'Angleterre a cependant renoncé depuis longtemps à quelques-uns de ceux dont d'autres Puissances maçonniques exigent l'observance rigoureuse. C'est donc qu'elle ne considère pas que tous soient intangibles ; dès lors, quel critère avons-nous pour juger de ceux qui doivent être respectés ?

Nous n'attendons rien de bon de la décision de la Grande Loge d'Angleterre, nous craignons, au contraire, que la seule conséquence qui puisse en découler soit que la reconnaissance maçonnique devenant plus difficile encore que par le passé, les invasions territoriales, dont cette Obédience s'est rendue coupable, aillent en se multipliant. En effet, la Grande Loge d'Angleterre a déjà posé à certaines Loges de l'Amérique centrale — et même, sauf erreur, en Europe (Finlande) — comme conditions à l'échange de Garants d'amitié, le maintien de son droit de Juridiction sur ses Loges siégeant sur le territoire de l'Obédience qui lui demande sa reconnaissance, ce qui est contraire, sinon aux Constitutions d'Anderson ou aux Landmarks, du moins aux principes élémentaires de la Fraternité maçonnique.

Si les Grandes Loges amies, partant régulières, ne sont point à l'abri de ce procédé, qu'en sera-t-il alors des autres ?...

J. Mz.

### UNE DÉCISION SURPRENANTE

La Grande Loge Nationale des FF.-MM. d'Allemagne — Grosse Landesloge der Freimaurer von Deutschland — vient de réviser sa Constitution dans un sens qui surprendra certainement l'immense majorité des FF.-MM. de tous pays.

La décision qui a été prise n'est, en effet, rien autre qu'une répudiation des Anciennes Constitutions et Obligations d'Anderson.



La Grande Loge des FF.-MM. d'Allemagne déclare que :  
« Le Fr.-M. considérera, conformément à l'enseignement de  
« Jésus-Christ chacun de ses semblables comme l'enfant d'un  
« même Père Eternel, qui lui a, aussi, donné la vie. Il sera  
« bienfaisant, secourable, paisible, conciliant et tolérant à  
« l'égard des autres opinions. »

Or, l'ancien texte, après : « chacun de ses semblables... » ajoutait les mots suivants qui complétaient le sens : « de quelque rang, religion ou nationalité qu'il soit ».

La Grande Loge des FF.-MM. d'Allemagne, tout en étant essentiellement chrétienne et n'admettant pas les Israélites dans son sein, n'avait pas, jusqu'à maintenant, inscrit cette opposition dans sa Constitution ; la décision qu'elle vient de prendre fait cesser toute équivoque à ce sujet.

En professant exclusivement la doctrine chrétienne, elle n'est plus en accord avec la lettre ni avec l'esprit des anciennes Constitutions, pas plus qu'avec les Landmarks.

Voici, en effet, ce que disent les Constitutions au Chap. 1<sup>er</sup> :

« Un Maçon est obligé de par sa tenure, d'obéir à la Loi  
« morale ; et s'il entend correctement l'Art, il ne sera jamais un  
« stupide athée ni un libertin irréligieux. Mais bien que dans les  
« temps anciens, les Maçons étaient obligés, dans tous les pays,  
« suivre la religion de ce pays ou de cette nation, quelle qu'elle  
« fût, il est considéré aujourd'hui plus expédient de ne les obliger  
« seulement qu'envers la religion sur laquelle tous les hommes  
« sont d'accord, laissant à chacun ses opinions personnelles.  
« Cette religion consiste à être Hommes bons et sincères, hommes  
« d'honneur et de probité, quelles que soient les dénominations  
« ou croyances qui peuvent les distinguer ; par quoi, la Maçonnerie  
« deviendra le centre de l'Union et le moyen de concilier, par  
« une amitié sincère, des gens qui auraient dû perpétuellement  
« rester séparés. »

Nous lisons encore au Chap. VI (§ 2) :

« Nous sommes, en tant que Maçon, de la religion universelle  
« sus-mentionnée, nous sommes également de toutes  
« nations, de tous idiomes, de toutes parentés, de tous langages  
« et résolument adversaires de toute politique, etc., etc. »

Les Grandes Loges les plus rigoureusement attachées aux Landmarks n'exigent qu'une profession de foi monothéiste, laquelle n'est pas opposée au Judaïsme ni à l'Islamisme et permet même d'admettre dans la Fr.-Maçonnerie celui qui affirmerait uniquement sa foi en un Etre Suprême que nous appelons le G. A. de l'U.

En ramenant le G. A. de l'U. à la définition exclusive signalée plus haut, la Grande Loge des FF.-MM. d'Allemagne

a altéré la base fondamentale de la Fr.-Maçonnerie de façon plus grave encore que ceux qui ont supprimé la même formule par excès de tolérance.

Nous savons que cette Grande Loge, comme la plupart des Grandes Loges allemandes, a beaucoup souffert des attaques dirigées contre la Fr.-Maçonnerie par certains groupements nationalistes tels que la Fédération des officiers allemands, les Johannites et l'Association de la noblesse allemande mais il est peu de pays, sinon en Angleterre et en Amérique, où les FF.-MM. n'aient été, plus encore qu'en Allemagne, victimes de la calomnie et des persécutions.

Les clameurs et les haines de nos adversaires ne présentent de danger relatif que pour les membres de l'Ordre mais, par contre, si la Fr.-Maçonnerie laisse pénétrer l'esprit profane dans son Temple et se soumet à ses injonctions, elle ne tardera pas à disparaître en se suicidant.

La doctrine chrétienne à laquelle sont exclusivement soumis les membres de cette Grande Loge n'enseigne-t-elle pas le mépris des injures et les premiers chrétiens ne sont-ils pas morts courageusement plutôt que d'abjurer leur foi ?

*Quantum mulatus...*

J. Mz.

---

## ALLEMAGNE

Lors de la Tenue trimestrielle de la Grande Loge Eclectique de Francfort qui a eu lieu récemment à Kassel, un certain nombre d'orateurs ont proposé que soit rapporté le décret interdisant aux membres des Obédiences allemandes de faire partie de la Ligue Internationale des Francs-Maçons. Le G. M. a approuvé cette proposition qui sera examinée prochainement.

## ANGLETERRE

Un journal illustré français vient de donner une vue, prise en avion, des premiers travaux du théâtre Shakespeare, l'un des plus vastes du monde, édifié à Strafford-on-Avon, ville natale du poète pour remplacer l'ancien édifice détruit par un incendie. La pose de la première pierre a eu lieu le 2 juillet dernier. Suivant un vieil usage, la Grande Loge d'Angleterre a été invitée à y procéder et, le jour fixé, on vit 700 FF.-MM., en tenue de cérémonie, revêtus de leurs insignes (camails, bijoux et tabliers) parcourir en cortège, deux par deux, les rues de la ville. Le Pro G.-M. Lord Amphill, assisté des FF. Lord Cornwallis et K. Studd, Lord-Maire de Londres, posa la première pierre et, suivant la tradition, l'aspergea de blé, de vin, d'huile et de sel. Dans une cavité furent scellés un parchemin, des monnaies et



des souvenirs. On se servit d'un maillet datant de 4.000 ans provenant d'un tombeau d'Égypte. Un vieux chant rituel de circonstance clôtura la cérémonie dont la presse britannique a donné des comptes rendus très détaillés et très sympathiques.

(« Acacia »).

### AUTRICHE

Le Congrès anti-maçonnique qui devait avoir lieu à Vienne, en septembre 1929 et qui fut renvoyé en novembre, a encore été reculé jusqu'au 14 janvier.

Nous ignorons tout des promoteurs de ce mouvement et du programme de ce Convent mais il semble que l'on ait quelque peine à se mettre d'accord et nous attendons le moment où il pourra enfin siéger.

Nos adversaires sont peut-être assez avancés dans leurs travaux pour s'apercevoir qu'ils ne s'entendent plus entre eux.

Lors de la construction de la Tour de Babel, on avait déjà assisté à un phénomène semblable.

### ROUMANIE

Un groupe de membres de la Ligue des Patriotes, organisation anti-sémite, anti-maçonnique et fasciste, a mis à sac les locaux du Grand Orient de Roumanie. Ils auraient, paraît-il, fait irruption dans le Temple après en avoir forcé les portes et interrompu les travaux en menaçant les assistants de leur révolver. Après s'être emparés de nombreux documents, ils ont saccagé le mobilier.

On dit que quelques Loges de province auraient également reçu la visite de ces vandales.

### SUISSE

La Grande Loge Suisse « Alpina » avait ouvert un concours parmi ses membres pour deux écrits, l'un en français, l'autre en allemand, visant à défendre la Fr.-Maçonnerie contre les calomnies et la mauvaise foi de ses adversaires.

La brochure en langue française qui présente fort intelligemment et très clairement les principes fondamentaux de même que les buts de la Fr.-Maçonnerie, vient de paraître. Elle est mise en vente, au sein des LL., au prix de 0 fr. 10.

L'ouvrage, en allemand, a été jugé un peu trop volumineux et n'aurait pu être vendu qu'au prix de 2 francs l'exemplaire. La Grande Loge Suisse Alpina ayant estimé qu'un écrit de propagande devait être bref et d'un prix modique, l'auteur a été prié de le remanier dans ce sens.

Ces deux opuscules pourront être mis entre les mains des profanes.

La Grand<sup>e</sup> Loge espère fermement qu'ils contribueront à gagner à la Fr.-Maçonnerie l'estime de ceux qui, sans parti-pris, désireraient se faire une opinion objective sur la valeur morale de notre Ordre.

\* \* \*

La Grande Loge Alpina a décidé de confier les travaux de son administration à un secrétaire permanent. Jusqu'ici le Gr. Secrétaire et le Gr. Trésorier ont eu la charge matérielle de leurs fonctions mais celle-là est devenue si importante qu'il est difficile de trouver des FF. qui veulent bien consentir à l'assumer.

L'Assemblée des VV. MM. en Ch. a récemment appelé à ces fonctions le T. C. Fr. F. Muller-Ruegg, actuellement G. M. adjoint, qui entrera en activité à partir du 1<sup>er</sup> juin 1930.

Le Bureau de ce Secrétariat permanent sera fixé à Berne dans le Bâtiment de la L. « Zur Hoffnung », Bogenschützenstrasse 8.

## TURQUIE

Nous recevons de Stamboul, pour la faire paraître dans notre *Bulletin*, la communication suivante :

« Le Grand Orient de Turquie a tenu, le 15 octobre 1929, une séance officielle en l'honneur des FF. L. Le Foyer, Burlot-Bréal, H. La Fontaine, Haerberlin et L. Favre arrivés la veille d'Athènes où ils s'étaient rendus pour assister au Congrès international de la Paix.

La cérémonie eut lieu dans le Temple du Grand Orient de Turquie occupé, à ce moment, par la R. L. « Sébat » (Persévérance). Elle fut présidée par le F. Rachid, Premier G. Surveillant, qui prit le maillot des mains du Vénérable M. de la R. L. « Sébat », le Fr. Ali Kiami. Les FF. Sélaheddine Néchet, Djéjal Tahsin, Ali Kiami et Ibrahim Nedjmi occupaient respectivement les postes de premier et deuxième Fr. Surv., de Gr. Orat. et de Gr. Secrétaire.

Le Fr. Rachid souhaite la bienvenue aux visiteurs et fit introduire les délégués du Sup. Cons. de Turquie : les Ill. FF. Fouad Houloussi, Souv. Gr. Comm. du Sup. Cons. et Gr. M. adjoint du G. O. de Turquie, Dr. Noureddin Ramih, Gr. Inspecteur Gén., Mouhib, Gr. Secrétaire adjoint, Dr. Felmi Ismail, Gr. Trés., et les autres GG. Dignitaires.

Le Fr. Rachid, qui tenait le premier maillot, prit la parole en ces termes :

TT. Ill. et TT. CC. FF.

Au nom du G. O. de Turquie, je salue les FF. Lucien Le Foyer, ancien député à la Chambre française et G. M. de la



G. L. de France, Burlot-Bréal, La Fontaine, Premier Vice-Président du Sénat de Belgique, Haerberlin et L. Favre, de la G. L. Suisse Alpina, qui nous font l'honneur de nous consacrer le peu de temps dont ils ont pu disposer pendant ce voyage à Stamboul.

Notre G. O. fait partie depuis 1923 de l'A.M.I. fondée sur l'initiative de la G. L. Suisse Alpina dont le Fr. Haerberlin a été le G. M.; G. L. à laquelle appartient et fait honneur le T. Ill. et T. C. Fr. Mossaz, mon ami.

A la conférence universelle des Sup. Cons. réunie en avril, dernier à Paris, le Sup. Cons. de Turquie était représenté par le T. Ill. Fr. Servet Yessari, Lieut. Gr. Comm., G. M. adjoint du G. O. et juriste éminent. A son retour, il nous a longuement parlé des FF. qu'il eut l'occasion de rencontrer et nous a notamment parlé de vous qui représentez, F. Lucien Le Foyer, la Maç. Symb. de France; nous savons que vous êtes aussi le vice-président du Bureau International de la Paix.

L'Ill. Fr. H. La Fontaine, Premier vice-président du Sénat de Belgique est le collègue de mon ami, le T. Ill. et T. C. Fr. Charles Magnette: je le salue aussi bien en cette qualité que comme garant d'amitié auprès du G. O. de Belgique. Dans cette enceinte, le Fr. La Fontaine est notre doyen comme précurseur et comme ouvrier de la Paix.

Les mérites de la G. L. de France, de l'Alpina, du G. O. de Belgique et des FF. qui nous honorent ce soir de leur présence nous sont bien connus.

Le G. O. de Turquie vous salue tous comme des FF. ainsi que comme les éminents pionniers de la Maçonnerie qui travaille en silence et sans jamais se lasser à établir cette paix qui est le bien commun de l'humanité puisqu'elle est l'état normal qui devrait régner entre tous les hommes.

Nous vous remercions de tout cœur, vous, mes CC. et Ill. FF., qui cherchez à transformer en réalité cet idéal maçonnique.

Votre visite qui nous comble de joie, nous laisse aussi un vif regret: celui de ne pas avoir le plaisir de vous garder quelque temps. Nous voulons espérer qu'une autre occasion nous sera plus favorable.

En terminant, je vous prie, au nom du G. O. de Turquie, de bien vouloir transmettre à nos FF. d'Occident, les salutations fraternelles et les vœux de prospérité de tous les FF. du proche Orient. (Applaudissements.)

La parole a ensuite été donnée au F. Servet Yessari qui dit:

« Le Sup. Cons. de Turquie est heureux de saluer et de souhaiter la bienvenue aux TT. Ill. grands ouvriers de la paix



mondiale. Le Sup. Cons. de Turquie connaît très bien les TT. Ill. et PP. FF. Lucien Le Foyer, H. La Fontaine ainsi que leurs chers autres collègues. Il connaît les efforts accomplis par eux pour appliquer les principes maçonniques et faire bénéficier l'humanité de plus de justice. J'espère, par conséquent, que vous ne considérerez pas comme superflu que le Sup. Cons. de Turquie se fasse un devoir amical de vous saluer encore une fois.

Mon T. Ill. et P. F. Le Foyer, je me contenterai de vous dire qu'un heureux hasard nous avait fait asseoir l'un à côté de l'autre à la conférence des Sup. Cons. réunis dernièrement à Paris et me valut l'honneur de faire votre connaissance en votre qualité de G. M. de la G. L. de France. Le souvenir de cette heureuse rencontre restera gravé dans ma mémoire. A cette tenue où j'eus l'occasion d'exposer succinctement les principes chers à notre Sup. Cons. ainsi que les efforts que nous déployons pour leur application et où j'exposai la part active que nous avons prise dans l'œuvre de l'émancipation de la femme, dans la propagande pour l'instruction publique, les sciences et les arts, et dans l'œuvre de la liberté de pensée, j'ai été très touché des paroles flatteuses que vous avez eu l'amabilité de m'adresser.

Nous ressentons, sous cette voûte sacrée, un plaisir pieux à respecter et à aimer tous nos semblables sans que surgisse la pensée des différences de race, de religion ou d'origine. Ce principe de la plus sacrée fraternité si cher à la Maçonnerie universelle nous est aussi précieux. Dans ce Temple, des At. travaillent en langue grecque, italienne et allemande, des Chap., des LL. de Perfection et des LL. Symboliques, tant sous les auspices du Sup. Cons. que du G. O. de Turquie, travaillent en langue française. Ce seul fait prouve la sincérité de mes déclarations !

Combien il nous serait agréable de passer cette soirée avec vous, mes CC. FF. ! Nous savons, hélas ! que c'est pour l'accomplissement d'un travail utile à l'humanité que nous sommes contraints à nous séparer. Vous nous êtes apparus comme le lever d'un radieux soleil, aussi, vous pouvez être persuadés que la F.-Maçonnerie turque se souviendra toujours de vous et c'est en puisant à vos lumières que nous accomplirons mieux nos devoirs maçonniques pour le bien de la paix, de la fraternité et de la civilisation. (Applaudissements.)

L'Ill. F. L. Le Foyer, répondant aux orateurs qui le précédèrent, s'exprima ainsi :

C'est en ma qualité de G. M. de la G. L. de France que j'ai la faveur de parler à la Maçonnerie turque. C'est au nom de la G. L. de France que je vous adresse mes meilleures salutations, mes vœux et mes souhaits. Je n'ai pas reçu de mandat pour parler au nom du G. O. de France mais je suis certain de répondre



à la pensée du Président du Conseil de l'Ordre du G. O. de France en vous apportant le salut fraternel des FF. de cette Obédience. Ce salut fraternel et ému, qu'il aille droit au cœur des FF. du G. O. de Turquie ; qu'il aille aussi au Sup. Cons. de Turquie dont nous voyons les dignes représentants ici à nos côtés. Que notre salut aille au cœur de tous les FF. qui nous ont reçus avec tant de marques de sympathie. Merci à vous, mes FF. !

Je félicite la Maçonnerie turque de cet heureux événement ! Vous venez de faire allusion au rôle joué par votre G. O. dans l'émancipation du peuple et de la femme. C'est avec une juste et véritable fierté que nous voyons ce que vous avez fait. Vous appliquez dans la vie profane nos immortels principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Nous vous en félicitons et vous en remercions. Mais je ne m'attarderai pas à louer vos travaux et votre activité passée ; une œuvre nouvelle s'impose à vous. Après l'œuvre nationale, il y a l'œuvre internationale qu'il n'est pas nécessaire de recommander à un Maçon. L'objet que nous poursuivons c'est la fraternité entre tous les hommes. Nous voulons que dans ce domaine, partout où nous allons, les Maçons de l'univers ne se contentent pas d'aspirer à la paix, seulement par sentiment, mais qu'ils l'organisent en unissant leur énergie et leur activité. Voilà l'œuvre, le but qui se présente à vous. Ce devoir n'incombe pas seulement aux Maçons ; tout le monde doit aider et contribuer au succès de l'organisation de la paix. Le congrès universel de la paix, cette institution de 40 ans qui a déjà rendu tant de services, est universellement appréciée, les puissants de ce monde nous tendent les mains. Notre 27<sup>e</sup> Congrès universel a été tenu avec grand éclat dans les Balkans. A Athènes, à Salonique, à Sofia, à Bucarest, à Belgrade — fin de notre croisade pacifique — nous avons fait appel aux bonnes volontés afin de former là où il n'y en a pas encore des sociétés semblables. On nous a reproché de trop parler ! Il est vrai que nous parlons mais l'action suit la parole : il n'y a, d'ailleurs, pas de plus sûr levier que la parole, c'est le meilleur moyen d'annimer les foules et lorsque nous parlons dans un pays, c'est pour laisser après nous des activités.

A vous mes FF., aux citoyens de Constantinople où se sont accumulées tant de civilisations depuis les temps de Rome et de Byzance, nous vous demandons, sans nullement nous imposer dans vos affaires intérieures et sans vous tracer de règle de conduite, de travailler avec nous. Notre évangile est le même pour tous les hommes désintéressés et de bonne volonté. Je crois de mon devoir de vous demander, au nom des Maçons et au nom de nos amis, la création, à Stamboul, d'une Société de la Paix qui, en adhérant à notre mouvement, sera comme la cellule vivante qui fleurira et se développera. Qui pourrait assumer une telle initiative ? Nous sommes trop discrets pour le dire mais



nous tenons avec force à l'organisation de la Paix. Nous désirons que notre passage ici ne soit pas stérile. Nous souhaitons ardemment qu'il y ait chez vous un certain nombre d'esprits de bonne volonté pour former à Constantinople un Bureau dirigé par des personnes désintéressées.

N'oubliez pas que notre Organisation, qui obtint en 1910 le prix Nobel de la paix, est subventionnée par tous les gouvernements. Donnez-nous cette joie de voir fleurir l'olivier après notre passage. Stamboul n'en sera que plus belle. Depuis 48 heures que nous sommes ici, nous sommes éblouis par ce carrefour de mers ! Stamboul, ville superbe, que ton rôle soit magnifique ! (Applaudissements.)

A son tour, le F. H. La Fontaine, Premier vice-président du Sénat de Belgique, s'exprime ainsi :

Je ne saurais être aussi éloquent que mon T. C. Fr. Le Foyer mais j'ajouterai qu'au cours de notre carrière pacifique, nous avons jeté un regard vers l'Orient d'où venait des cris de guerre. Je n'ai jamais eu l'occasion de visiter l'Orient qui nous était fermé jusqu'à ces derniers temps et c'est la première fois depuis 1889, centenaire de la Révolution française, que le 27<sup>e</sup> Congrès universel de la Paix se tient dans cette partie du Continent.

Mes FF., vous avez passé par des souffrances incroyables, vous avez lutté les uns contre les autres. Après tant de sang versé, que les mains se serrent dans une étreinte fraternelle ! Nous sortons d'une période particulièrement cruelle pour l'humanité. Vous savez ce que la grande guerre a coûté ; des milliers de vos enfants, espoirs de leur famille, vous ont été enlevés : allez-vous continuer à verser votre sang ? Allez-vous continuer à vous ruiner ?

Nous voulons attirer, par une intense propagande, l'attention de tous les peuples de l'univers sur la nécessité inéluctable de chercher par tous les moyens à établir la paix sur des bases stables et solides. Nous voulons la paix et, sans nul doute, le monde, les peuples la désirent également. Paix !... Paix !... Paix !... La menace de la guerre est toujours sur nos têtes : il faut que cela cesse !

Vous avez un devoir formidable à accomplir, c'est de répandre la joie autour de vous, de voir le monde vivre une autre vie, vivre une vie d'humanité. Nous comptons beaucoup sur vous, nos FF. ; il faut ici que la Maçonnerie constitue un corps capable de remplir le devoir qui lui incombe, qu'elle constitue un centre de fraternité et d'humanité travaillant pour le bien de tout le monde.

Le F. Rachid prend de nouveau la parole en ces termes :



Vous avez senti que nous vous avons écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt et que nous sommes tous avec vous pour réaliser l'œuvre de la paix universelle mais pour ce qui est du passé, il n'est pas inutile d'évoquer certains détails encore présents à notre mémoire et dont les vestiges existent toujours. Vous n'avez pas eu le temps de voir ni de faire les constatations nécessaires mais en venant ici, avant-hier en bateau, vous avez traversé les Dardanelles dont la défense a coûté la vie à toute la jeunesse de Stamboul. Si tous ces jeunes gens n'étaient pas tombés là-bas en défendant leur patrie, au lieu de 2.000 Maçons environ que compte le G. O. de Turquie, vous en auriez vu 20.000 ! Aussi, soyez convaincus que nous travaillons pour assurer le bien-être et la sécurité de nos populations. Soyez persuadés que nous sommes un des éléments le plus attaché à la paix. (Applaudissements.)

L'Ill. Fr. Haerberlin, ancien G. M. de la G. L. Suisse Alpina, prend la parole en allemand et exprime sa joie de se voir accueilli si fraternellement ; il espère que son passage dans la vallée de Stamboul ne sera pas inutile au resserrement des liens qui unissent les FF. des deux Obédiences.

Le Fr. Ali Kiami, Vén. de la R. L. « Sébat », exprime sa joie de la visite et de l'honneur qui est fait ce soir à la R. L. qu'il préside et envoie son salut frat. aux FF. de l'étranger.

Le F. L. Favre, de la G. L. Suisse Alpina, prend la parole à son tour : il désire répéter, en français, ce que son collègue a dit en allemand et il continue en ces termes :

Je suis extrêmement ému en entrant dans ce Temple et bien que je n'aie reçu aucun mandat de l'Alpina, je dois vous remercier en son nom de l'aimable accueil que nous avons reçu. Nous désirons de tout cœur la constitution d'une fédération des peuples balkaniques qui sera de nature à assurer la paix dans les Balkans et contribuera ainsi à sauvegarder la paix mondiale. Le peuple turc est un élément de paix dans les Balkans. Depuis la guerre, la Turquie a accompli une révolution pacifique qu'aucun autre peuple n'aurait pu faire. Si nous en jugeons par les éléments qui viennent à nous, qui viennent fréquenter nos écoles et faire leurs études chez nous, en constatant leur pleine intelligence et leur ardeur au travail, nous disons que la nation turque est destinée au plus bel avenir. Je tiens à vous féliciter, vous Maçons, d'avoir contribué à assurer à votre peuple et à tous les pays balkaniques la paix et la prospérité. (Vifs applaudissements.)

Le Fr. Rachid remercia alors, par quelques paroles émues les Ill. orateurs des sentiments de sympathie fraternelle exprimés

à leurs FF. de Turquie et releva particulièrement le grand esprit de paix qui anime toutes les Obédiences Maçonniques. Après avoir prié les Ill. visiteurs de bien vouloir transmettre aux FF. de leur Obédience le salut frat. des Maçons turcs, il fit exécuter une triple batterie de joie en leur honneur.

Les travaux furent ensuite clôturés selon le rituel.

(Communiqué.)



## Les Livres

PEDRO L. BERSETCHE : *Filosofía del Simbolismo*. Edit. Ilustracion masonica, Montevideo, Uruguay.

Un petit manuel, en manière de memento, à l'usage des FF.-MM. pour rappeler à leur esprit et à leur cœur les enseignements du Symbolisme.

Utiles au néophyte comme au Maître Maçon, les pages de ce petit opuscule sont l'œuvre d'un homme de bien à l'esprit méditatif qui a su y condenser l'essence même de la doctrine maçonnique.

En définitions brèves mais claires, l'auteur donne le sens ésotérique des grandes et petites lumières, des outils et des divers objets qui, dans une Loge, sont placés sous les yeux des FF.-MM.

Sans s'égarer dans le domaine infini de la métaphysique, restant à la portée de chacun, ce petit cours de philosophie permet de poursuivre cette éducation maçonnique dont l'Initiation n'est que la révélation, souvent incomprise hélas ! par un trop grand nombre de FF.

Le petit traité du Fr. Bersetche, qui rédige avec talent la Revue *Acacia*, fera comprendre à ses lecteurs que le travail de la pierre brute est l'alpha et l'omega de la Franc-Maçonnerie.

J. Mz.

EUGEN LENNHOF : *Die Freimaurer*. (Amalthea Verlag, Wien). Grand in-8. 500 pages, 156 ill. Prix : broché, Mk. 14 ; relié toile, Mk. 18.

Ce livre n'est pas une œuvre de philosophie mais un exposé lumineux et exact de tous les faits saillants de l'Histoire maçonnique accompagnés de la biographie de ceux qui ont honoré la Franc-Maçonnerie.

Depuis les mystères de l'antiquité, en passant par les bâtisseurs de cathédrales, les tailleurs de pierre et les mystiques du moyen-âge, l'auteur nous conduit, sans la moindre fatigue, jusqu'aux faits dont nous sommes les contemporains.

Les différents systèmes, la formation et le développement des divers groupements nationaux sont passés en revue d'une façon qui témoigne d'une érudition dénuée de toute pédanterie.

Les erreurs, les schismes y sont décrits avec une objectivité qui fait ressortir la valeur des vertus qui sont à la base de notre Ordre. Les légendes stupides que l'on a créées et exploitées

contre nous font l'objet d'une étude particulièrement instructive. De même, le rôle présumé de la Franc-Maçonnerie dans les mouvements politiques et les révolutions est mis à sa juste place qui est toute à l'honneur de l'Ordre.

De nombreuses pages, fort bien écrites, sont consacrées aux grands hommes qui se sont fait un honneur d'être FF.-MM.

Les gravures — la plus grande partie en hors texte — sont toutes remarquables d'exécution et quelques-unes d'entre elles, qui doivent avoir été reproduites par privilège spécial, enrichissent considérablement cette œuvre dont la lecture est à recommander aussi bien aux profanes, qui pourront ainsi se faire une opinion raisonnée et exacte, qu'aux FF.-MM. qui y trouveront des raisons pour renforcer leur foi dans la beauté et la grandeur de notre Idéal.

Le livre d'Eugen Lennhoff en est déjà à sa deuxième édition, c'est dire qu'il a reçu l'accueil qu'il mérite.

J. Mz.

ED. PLANTAGENET : *Causeries initiatiques pour le Travail en Chambre de Compagnons*, suivies du texte authentique des anciennes Ordonnances (II<sup>e</sup> partie des Constitutions d'Anderson), traduites de l'original. V. Gloton, Paris. in-16, prix : 6 francs français.

Dans un compte rendu du premier volume des *Causeries Initiatiques*, paru dans le *Bulletin* n<sup>o</sup> 29, j'ai dit toute mon admiration pour le talent et l'œuvre si bien conçue du Fr. Plantagenet. J'attendais avec impatience la publication de la suite destinée aux Compagnons car ce Gr. maç. n'a pas fait l'objet, jusqu'à ce jour, d'une abondante littérature, en français surtout. Le Compagnonnage a cependant été, durant des siècles, l'unique grade de la Maçonnerie, les apprentis n'étant, en réalité, que des stagiaires non admis au sein de la Corporation et la Maîtrise constituant un certificat de mérite personnel. Au point de vue de la Fr.-Maç. spéculative, la Grande Loge d'Angleterre, pendant les premières années qui suivirent sa fondation, ne connut que les deux Gr. d'App. et de Compagnon. La Maîtrise était le titre du chef de la Loge et ne devint un Gr. que plus tard.

Le rituel de Compagnon a subi, au cours des deux siècles de son existence, un grand nombre de modifications qui l'ont plus ou moins altéré, défiguré, en lui enlevant une grande partie de sa valeur initiatique.

J'attendais donc de l'esprit profond et méditatif ainsi que de la science maçonnique étendue du Fr. Plantagenet, des commentaires qui allaient rétablir la pureté du rituel et remettre en valeur le II<sup>e</sup> Grade. Je dois avouer que ma satisfaction n'est



pas aussi grande que je l'avais espérée et j'imagine que toutes ces altérations, ces mutilations et ces textes différents n'ont pas permis à l'auteur, malgré sa science, de saisir le fil d'Ariane qui l'aurait conduit hors du labyrinthe.

La véhémence avec laquelle le Fr. Plantagenet montre, dans maints chapitres et particulièrement dans celui qu'il intitule Foi et Raison, le péril que font courir à la Fr.-Maçonnerie les prétendus réformateurs, qui n'ont rien compris aux enseignements du symbole, confirme ma supposition. Peut-être a-t-il eu tort de leur donner autant d'importance car les critiques qu'il formule contre eux et contre leurs hérésies tiennent une place si grande dans ces nouvelles causeries que celles-ci n'atteignent pas le but qui avait été si pleinement réalisé en ce qui concerne le 1<sup>er</sup> Grade.

Je ne chercherai pas chicane à l'auteur sur le fond même de ces critiques car je les trouve parfaitement justifiées mais, à mon avis, il n'était pas opportun de les introduire dans les Causeurries au II<sup>e</sup> Grade qui sont, elles, destinées à l'instruction des récipiendaires ; elles risquent de les troubler profondément et de les désillusionner.

J'aurais préféré les voir figurer dans l'introduction du Livre destiné aux Maîtres où elles auraient eu pour résultat d'attirer l'attention sur la nécessité de rechercher les moyens de porter remède aux défauts signalés. Certes, on doit louer la franchise avec laquelle notre auteur exprime ses opinions et c'est là une des qualités qui le distinguent mais il faut choisir le moment favorable pour dire tout ce que l'on pense et je doute que ce livre, placé sous les yeux d'un récipiendaire, remplisse cette condition.

Et maintenant que j'ai adressé ces critiques à l'auteur, pour lequel je professe une réelle amitié au nom de laquelle j'espère qu'il me pardonnera leur sévérité, je m'empresse d'ajouter, et cela en toute sincérité, que les passages incriminés mis à part, le reste de l'œuvre est d'une telle élévation de pensée et d'une si grande valeur que sa place est indiquée dans toute bibliothèque maçonnique comme une des études les plus complètes qui aient été faites sur le Grade de Compagnon. Au surplus, si j'ai émis des craintes en ce qui concerne son influence sur les récipiendaires, je suis persuadé que ce livre va engager tous les FF.-MM. qui ont à cœur le maintien intégral de nos rituels, à suivre la voie indiquée par le Fr. Plantagenet pour reconstituer celui de ce Grade dans toute sa beauté.

Que l'auteur lui-même se mette à cette tâche et je suis certain que tous lui seront reconnaissants de son effort.

Th. G. G. VALETTE : *Cinquante années de Maçonnerie.*  
La Haye.

Une brochure dans laquelle l'auteur, ancien Dép. G. M. du G. O. des Pays-Bas pour les Indes Néerlandaises, initié le 11 décembre 1879, relate les observations qu'il a pu faire au cours de sa longue carrière maçonnique. On y lit des passages concernant la vie des Loges hollandaises de la métropole ou des colonies ainsi que de celles d'autres pays où l'auteur a séjourné et l'on peut constater que si partout la Fr.-Maçonnerie est semblable à elle-même, partout aussi des ombres s'opposent aux lumières.

L'auteur raconte, en particulier, que, lors de la dernière revision de la Constitution de la Maçonnerie hollandaise, deux catégories de FF. étaient opposés à l'introduction de la formule du G. A. de l'Uivers. La première catégorie s'y opposait parce que, disait-on, la majorité des FF. voyait dans cette formule un terme désignant Dieu dont l'introduction équivalait à l'imposition d'un dogme religieux inacceptable pour un grand nombre et incompatible avec le principe de la liberté de conscience qui est à la base de la Fr.-Maçonnerie ; le deuxième groupe donnait comme raison à son opposition que le G. A. de l'U. n'ayant jamais encore figuré dans la Constitution de la Maçonnerie néerlandaise si, plus tard, on voulait supprimer cette formule cela provoquerait les mêmes difficultés que celles qu'éprouva le G. O. de France en 1879.

Pendant ces cinquante années, l'auteur a rencontré bien des choses à critiquer mais s'il a parfois douté de la Fr.-Maçonnerie, sa foi dans la valeur morale de notre Ordre est restée victorieuse.

Brochure intéressante surtout pour les FF. hollandais mais qui contient beaucoup de remarques d'un intérêt général.

---



## Liste des Dons reçus par la Chancellerie

---

	<i>Frs. suisses</i>
A. Mermod, Lausanne :.....	12.—
D. Byrde, Montreux .....	10.—
Sup. Cons. de Suisse, Lausanne .....	50.—
H. Contesse, Cully .....	10.—
Sup. Cons. « Droit Humain », Paris .....	24,50
Total .....	<hr/> 106,40

Merci à nos généreux donateurs !

Le Grand Chancelier,  
J. MOSSAZ.

---

## Table des Matières

---

A nos lecteurs .....	1
Compte rendu des Travaux du Comité Consultatif (30 novembre 1929) .....	3
Candidatures à l'A.M.I. ....	13
Convent ordinaire de l'A.M.I. ....	14
Revue Maçonnique :	
1° In Memoriam .....	18
2° Rectification .....	18
3° Régularité maçonnique .....	19
4° Une décision surprenante .....	21
5° Allemagne .....	23
6° Angleterre .....	23
7° Autriche .....	24
8° Roumanie .....	24
9° Suisse .....	24
10° Turquie .....	25
Les Livres .....	32
Liste des Dons reçus par la Chancellerie .....	36

---



## INSTITUT de LANGUES et de COMMERCE

Château de Mayenfels - PRATTELN  
(Bâle Campagne)

### ÉDUCATION SOIGNÉE

Enseignement primaire, secondaire, et commercial  
Préparation pour les classes supérieures  
SITE MAGNIFIQUE. Elèves au-dessous de  
17 ans seulement. - PROSPECTUS GRATUIT

Dir. Th. JACOBS

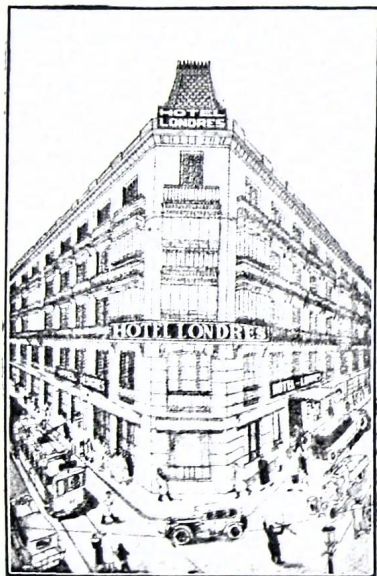
## HOTEL - PENSION

**« Bellavista »**

DAVOS

50 lits - tout confort

Prix de pension à partir de 12 francs  
(4 repas)



MADRID (Espagne)

## Grand Hôtel Londres

**Galdo 2**

Téléphone 12728 et 16490

100 Chambres, 25 Salles de  
Bains, Ascenseur, Eau  
courante, Chauffage, Téléphone  
dans toutes les Chambres  
Anglais, Français, Italien,  
Espagnol. Prix très Modérés

VOILA VOTRE MAISON  
A MADRID